

MAIRIE DE LACHELLE

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du Vendredi 26 Août 2016

Etaient présents : Messieurs SERET - LOUVET - ESCANDE - MAYEUR- GUIDET
Mesdames STERLIN - TENART - MESTAIS - DREVEAU

Absents excusés : Mesdames PIHEN – MINARD
Messieurs CHARNOTET - RENAULT

Secrétaire de séance : M. LOUVET

Rappel de l'ordre du jour :

Finances :

- Compte Administratif du budget Caisse des Ecoles
- Demande de Financement mise en place de la Fibre Optique
- Nouveau moyen de paiement Cantine Péri-scolaire
- Tarifs Piscine

Foncier :

- Vente terrain La Cavée, acheteur potentiel

Travaux :

- Clôtures Château d'eau – Terrain de sport -
- Terrain de boules

Divers :

La séance du conseil municipal démarre à 20h30.
Monsieur Le Maire évoque l'ordre du jour

Lecture faite des délibérations prises le 10 Juin 2016,

Monsieur le Maire présente, à la demande de Monsieur Thorel Receveur de la Trésorerie d'Estrées St Denis, le point qui consiste à prendre une délibération afin de supprimer le Budget de la Caisse Des Ecoles car ce dernier n'a fait l'objet d'aucune écriture. Décision prise à l'unanimité.

Le point suivant est relatif au financement de la mise en place de la fibre optique.
Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal l'autorise à signer tout document relatif à ce financement. Une étude de prêt auprès de différents établissements étant en cours pour un financement au taux de 1.5 % à 2 %. Décision prise à l'unanimité.

Monsieur Thorel est venu en Mairie afin de présenter la solution du paiement par carte de crédit.
Monsieur Guidet décrit le nouveau moyen de paiement comme l'alternative à la régie Cantine actuellement en place. Ce nouveau procédé permettrait aux familles de payer directement en ligne via un site dédié et en toute sécurité. La facturation serait toujours mensuelle et le délai de paiement serait

porté à 60 jours.

Pour cela il est nécessaire d'adapter notre logiciel de facturation, une étude sera initiée auprès de l'Adico.

Suite à la délibération relative à l'augmentation des tarifs de la piscine, il a été omis de faire figurer les nouveaux tarifs Aquabike. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs à savoir, 12 Séances 110 € -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un acquéreur s'est présenté pour acheter la parcelle ZB 398 et ZB 213 et demande qu'une délibération soit prise afin de l'autoriser à signer tout document relatif à cette vente.

Monsieur LOUVET fait un point sur les travaux à venir.

Le grillage situé autour du plateau terrain de hand sera remplacé. Une dépense totale d'environ 5400 €, les buts de Hand seront démontés car vétustes.

Le grillage autour du Château d'Eau sera remplacé prochainement, environ 140 m linéaires suite au vol enregistré.

Un terrain de boules sera installé à proximité du parking de l'espace G. Lambert pour une dépense estimée à 3200 €.

La phase 3 du diagnostic assainissement est terminée et le bilan fait été de 26 habitations présentant une non-conformité. Un courrier de l'Arc sera adressé à chacun des propriétaires pour information avant mise en demeure de corriger la situation.

Monsieur le Maire fait un rapport sur l'épisode des Gens du Voyage (GDV) vécu du 11 au 25 Août et remercie les personnes qui se sont mobilisées pour lui apporter de l'aide.

Un courrier a été adressé au Préfet et Sous-Préfet pour déplorer cette situation inacceptable.

Après quelques discussions avec les GDV, accord leur a été donné pour rester jusqu'au 25 Août.

Un rendez-vous sera pris en Mairie avec Monsieur le Sous-Préfet et le Commandant de Gendarmerie de Compiègne.

Il a été décidé de procéder à la création d'un fossé équipé de pierres au bout du Chemin Derrière les Haies afin de prévenir de toute récurrence. (Coût 2500 €)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'absence de Marc Dreveau pour plusieurs semaines pour cause de maladie.

Monsieur ESCANDE signale un candélabre défectueux impasse des noisetiers.

Monsieur MAYEUR demande qu'une information soit passée aux Familles sur le point concernant les transports scolaires.

Monsieur le Maire précise que cette année, la liste des enfants de Lachelle scolarisés dans les différents établissements a été communiquée par l'ARC aux établissements qui distribueront les cartes de transport. A sa connaissance, seules deux Familles avaient réglé à ce jour et seront donc remboursées par l'ARC.

Différents travaux de peinture routière avaient été programmés, quand seront-ils exécutés ?

Monsieur LOUVET répond qu'il attend plusieurs devis mais que ces travaux seront bien réalisés fin Septembre, début Octobre et notamment un passage piétons en bas de la rue B. Moitessier côté rond-point.

Le Conseil Municipal débat ensuite pendant plus de 45 mn sur les nombreux actes d'incivilité commis pendant la période estivale. Il déplore un environnement dégradé entre les jeunes de la commune vis-à-vis de la population.

Des excès de vitesse, rodéos sur la place, feux d'objets divers, altercations, nuisances nocturnes,

explosion de boîte aux lettres, tous ces actes sont inadmissibles et intolérables précise Monsieur Le Maire et feront l'objet d'une réelle explication avec les jeunes lors de la prochaine Assemblée Générale de l'association C2L dont la date reste à fixer.

Il est urgent que les jeunes comprennent que leur territoire et aussi celui de l'ensemble des habitants de notre Commune et qu'en aucune manière il ne pourrait être toléré davantage de nuisances sans que ces dernières restent sans suite.

Madame Ténart fait le point sur les festivités du 14 Juillet qui se sont déroulées dans une bonne ambiance avec une très bonne participation de la population. Elle remercie toutes les personnes qui ont aidé à la réussite de cette soirée.

La date du repas des aînés reste à définir.

Monsieur Guidet précise que toutes les inscriptions pour la rentrée sont réalisées tant pour la cantine que pour les TAP.

Certains groupes nécessiteront certainement un équilibrage (informatique)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance



Le Maire

